

## POOL D'OBSERVATION CITOYENNE DU MALI – POCIM



### ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2018 AU MALI

*2<sup>ème</sup> tour de l'élection Présidentielle – 12 Août 2018*

### Election présidentielle du 12 août 2018, Deuxième tour

## DECLARATION D'ARRIVEE DU POCIM A LA VEILLE DU SECOND TOUR

### I- INTRODUCTION

**Le Pool d'Observation Citoyenne du Mali (POCIM) a déployé 88 Observatrices/Observateurs à Long Terme (OLT) et 2080 Observatrices/Observateurs à Court Terme (OCT), pour l'observation citoyenne du premier tour de l'élection Présidentielle qui s'est tenu le 29 juillet 2018 et du second tour qui se tiendra le dimanche 12 août 2018 sur toute l'étendue du territoire national et dans les juridictions diplomatiques et consulaires.**

Le POCIM a été mis en place par l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance au Mali (OBSERVATOIRE), le Groupe Pivot/ Droit et Citoyenneté de la Femme (GP/DCF), le Conseil National de la Jeunesse du Mali (CNJ) et les Volontaires pour le Mali (VPM) avec l'accompagnement de EISA dans le cadre de son « Projet de renforcement du rôle de la société civile dans la promotion de la paix, la cohésion sociale et le processus électoral en République du Mali ». Ce projet bénéficie du financement de l'Union Européenne à travers le contrat de subvention N° ICSP/2018/397421. Il participe au déploiement de 84 Observatrices/Observateurs à Long Terme (OLT) et 1980 Observatrices/Observateurs à Court Terme (OCT).

Le POCIM a été rejoint par l'Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active et la Démocratie (AJCAD-Mali). Elle participe au déploiement de 4 Observatrices/Observateurs à Long Terme (OLT) et 100 Observatrices/Observateurs à Court Terme (OCT), dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Moteurs du Changement (FAMOC) financé par l'ambassade du Royaume du Danemark.

Le POCIM a mis en place trois chambres dont les responsabilités et les rôles sont différents mais intégrés dans un dispositif d'alerte, d'analyse et de réponse au monitoring du processus électoral. Il s'agit de la Chambre politique (leaders de la société civile), de la Chambre intermédiaire (analystes politique, genre et handicap, statistique, électoral et juridique) et de la Chambre technique (la Fondation TUWINDI).

Ce dispositif a été renforcé par les médiatrices et médiateurs du Réseau Citoyen de médiation au Mali, qui bénéficie également de l'accompagnement de EISA. Le même dispositif a été reconduit pour le second tour.

Malgré le contexte difficile caractérisé par l'insécurité, le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 29 juillet 2018 comme prévu.

Il s'agit là de l'expression de la maturité du Peuple malien à travers la mobilisation de tous les acteurs du processus électoral avec l'appui et l'assistance de la Communauté internationale.

Les différentes Missions d'Observation Électorale et la Communauté internationale se sont généralement réjouies des conditions dans lesquelles le scrutin s'est déroulé.

A l'issue du premier tour, les données recueillies par la Chambre technique, analysées par la Chambre intermédiaire en temps réel, ont permis à la Chambre politique de se faire une opinion sur le déroulement du scrutin et d'intervenir auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, de la Commission Électorale Nationale Indépendante et des autres acteurs impliqués pour contribuer à la correction des dysfonctionnements et incidents constatés.

Le POCIM dans sa déclaration d'arrivée à la veille du scrutin avait mis l'accent sur certains constats et défis à relever ; et formulé un certain nombre de recommandations pour la bonne tenue du 1<sup>er</sup> tour de l'élection Présidentielle.

Les dysfonctionnements et insuffisances constatés, après le premier tour, concernent :

- Le saccage de certains bureaux de vote et des matériels,
- La violence contre des agents électoraux,
- Les menaces par les hommes armés dans certaines localités contre les citoyens,
- La non disponibilité des cartes d'électeur non retirées dans certains bureaux de vote.

Aussi, la proclamation des résultats provisoires par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a fait ressortir quelques insuffisances, notamment :

- Des écarts constatés entre les suffrages exprimés et les voies attribuées aux candidats ;
- Un nombre élevé de bulletins nuls ;
- Un nombre considérablement élevé de bureaux ou de Centres où le vote n'a pas eu lieu (871 bureaux de vote).

## **II- CONCLUSIONS A LA VEILLE DU SECOND TOUR DE L'ELECTION PRSIDENTIELLE 2018**

### **2.1- Des motifs de satisfaction**

- la proclamation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle dans le respect des délais légaux par les autorités compétentes et dans un climat social stable,
- le traitement égal des candidats au niveau des médias publics,
- la mobilisation des leaders d'opinion et des Organisations de la société civile pour un scrutin apaisé et une forte participation des électeurs, notamment des femmes et des jeunes au processus électoral.

## 2.2- Des défis à relever

- la mobilisation des électeurs pour améliorer le taux de participation,
- Le maintien d'un climat social et politique apaisé,
- L'amélioration de l'organisation des opérations électorales,
- Le renforcement des mesures sécuritaires sur l'ensemble du territoire,
- Le déroulement du scrutin dans la transparence,
- La proclamation des résultats du deuxième tour dans les délais légaux,
- L'acceptation des résultats issus des urnes par les Candidats,
- La proscription de la violence sous toutes ses formes

## III- RECOMMANDATIONS

### Aux candidats du second tour :

- Respecter le code de bonne conduite
- Eviter toute déclaration prématurée quant à leur victoire avant la proclamation officielle des résultats
- User des voies légales en cas de contestation des résultats du scrutin
- Lancer un appel à leurs militants et sympathisants pour un scrutin apaisé et le respect du verdict des urnes.

### Au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation

- ✓ Rendre disponible les cartes d'électeurs non retirées dans les bureaux de vote,
- ✓ respecter l'obligation de réserve et de neutralité vis-à-vis des candidats
- ✓ respecter les dispositions de la loi en matière de proclamation officielle des résultats provisoires du scrutin

### Au Ministère de la sécurité et de la protection civile

- ✚ renforcer la sécurité des électeurs et des citoyens
- ✚ renforcer la sécurité des opérations de vote

### A la CENI

- assurer son entière représentation dans tous les bureaux de vote et commissions de centralisation des résultats
- faciliter et poursuivre la collaboration avec les autres organes de gestion des élections pour la réussite des missions de toutes les Missions d'Observation Électorale

### Aux missions d'observation électorale

- ❖ un déploiement massif sur le terrain
- ❖ une meilleure collaboration sur le terrain
- ❖ le respect du code de conduite des observateurs

### Aux médias :

- ✚ le respect strict de la loi, de l'éthique et de la déontologie

### Aux citoyens et électeurs :

- ✚ un plus grand respect de la liberté de vote
- ✚ une forte mobilisation pour un vote massif et de qualité ainsi que pour un scrutin apaisé
- ✚ la dénonciation de toute fraude ou tentative de fraude et de toute infraction, en général, aux autorités judiciaires.

#### **IV- CONCLUSIONS FINALES**

La réussite de ce second tour va constituer une étape décisive dans la résolution de la crise notamment la recherche de la paix et la réconciliation nationale.

Le POCIM, au vu de la reprise de la perturbation sur Internet, les réseaux sociaux et de téléphonie mobile, invite le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour garantir l'accès et la stabilité à l'ensemble de ces services.

Le POCIM en appelle à la mobilisation de tous les acteurs pour la réussite de ce scrutin.

**Bamako le 11 août 2018**

Le chef de Mission du POCIM

**Ibrahima SANGHO**